

Commune de Vauxrenard

PROCÈS VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 02 OCTOBRE 2023

L'an deux mil vingt-trois et le deux octobre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de VAUXRENARD (Rhône) s'est réuni, au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Sixte DENUELLE, maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 26 septembre 2023.

Nombre de membres en exercice : 8

Présents : MM. DENUELLE Sixte - DORY Sylvain - GULGILMINOTTI Morgan - POURREYRON Cyril - SAVOYE Marc - Mme ROCHER Rollande

Absents : M FOREST Daniel - Mme PRELE Chrystel

Présence de Yves Cabot, correspondant de presse

Le quorum étant atteint, M. le Maire ouvre la séance à 20h

Ordre du jour :

- Approbation du précédent compte-rendu
- Désignation du secrétaire de séance
- Décisions du maire prises par délégation
- Choix et validation des noms de route : délibération
- Révision du loyer appartement au-dessus de la classe : délibération
- Acquisition parcelle cadastrée AB 0076 : délibération
- Entrée en négociation pour un projet pépinière : délibération
- Rapport commissions municipales, délégués CCSB et syndicats intercommunaux
- Questions diverses

Approbation du précédent compte rendu : 1 abstention, à l'unanimité des membres présents

Nomination du secrétaire de séance : Rollande Rocher

M. le Maire propose de supprimer deux délibérations inscrites à l'ordre du jour :

- Révision du loyer appartement au-dessus de la classe
- Acquisition parcelle cadastrée AB 0076

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité la suppression de ces délibérations de l'ordre du jour.

M. le Maire propose d'ajouter une délibération à l'ordre du jour :

- Acceptation offre d'achat de l'ancienne maison de la poste

Les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité l'ajout de cette délibération à l'ordre du jour.

Décisions du maire prises par délégation :

- Acceptation de la candidature d'un agent technique, M. Sylvain Jolibois. Recrutement à 35 h par voie de mutation au 2 novembre 2023.
- Accueil d'une stagiaire au secrétariat de mairie pour 4 semaines depuis le 25 septembre. Accueillie dans le cadre de son année de terminale en Bac Professionnel.
- Entretien lagune : contrat provisoire de 3 mois avec l'entreprise SOGEDO pour l'entretien, mis en place d'un carnet d'entretien, pour la somme de 1296 €.
- Le 7 octobre sera remis aux habitants l'ouvrage sur Vauxrenard réalisé par l'association Histoire et Généalogie.
- Le 25 octobre, diffusion d'un dessin animé à la salle des fêtes organisé par l'association Idéal Cinéma de Belleville. Le goûter est offert par la commune.
- Signature du devis de bornage du terrain AB116 pour 2397.60 € au Cabinet MONIN Géomètres-Experts.
- Enquête publique pour le déclassement d'un tronçon de la voie communale n°19 au Moulin du Prince clôturée. Il faudra réaliser la même procédure pour le secteur de Bize.

Délibérations :

➤ **Nommage route**

M. le maire propose de valider 2 noms de route :

- Route de la Charrière
- Route du Chêne

Et de créer une nouvelle dénomination de route entre la Route des Bourrons et la Route de Durbize :

- Route du Canon

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide

- **D'Autoriser** M. Le maire à nommer les routes ci-dessous :
 - Route de la Charrière
 - Route du Chêne
 - Route du Canon

➤ **Acceptation offre d'achat de l'ancienne maison de la poste :**

M. le Maire présente et détaille l'offre d'achat reçue le 02 octobre 2023 pour l'ancienne maison de la poste située sur la parcelle cadastrée AB 0126. La proposition d'achat est au prix de 115 000 €.

M. le maire propose au conseil municipal d'accepter l'offre d'achat à 115 000 €.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide

- **D'accepter** l'offre d'achat au prix de 115 000 € pour l'ancienne maison de la poste située sur la parcelle cadastrée AB 0126.
- **D'Autoriser** M. Le maire à engager la procédure de vente et à signer les documents liés à la vente.

➤ **Négociation pour un projet sur la maison de la Pépinière :**

M. le Maire présente le projet :

Après plusieurs années d'échanges concernant la valorisation du site de la Pépinière de Vauxrenard nous avons identifié un partenaire et investisseur solide avec un projet sérieux offrant plusieurs activités connexes très intéressantes pour Vauxrenard. Ce projet initialement présenté par Jérémy Thien -Conseiller Régional et Maire de Jullié – est soutenu par la Région Auvergne Rhône Alpes. Il s'agit d'un centre de formation et de communication portant sur la chasse, la biodiversité et la géologie.

Les différentes composantes avec un premier budget de 500 000 € seraient portées par la Fédération des Chasseurs du Rhône et de la Métropole dont la vocation et les attributions dépassent le seul domaine cynégétique en couvrant aussi la nature, l'environnement et la biodiversité. Missions dévolues par l'état et la Région. La Fédération est agréée au titre de la protection de l'environnement.

Avec un budget annuel de fonctionnement de 1.5 millions d'euros et des dotations de 6 millions d'euros de la Région pour les projets, la Fédération a les ressources nécessaires pour mener ce projet à terme et assurer viabilité et pérennité.

Nous envisageons un montage juridique du type bail à construction nous permettant de rester propriétaires.

Différentes phases et thématiques sont prévues :

-1- Un centre de formation et de communication pour la Fédération des Chasseurs justifiant leur investissement et implication avec la création d'une nouvelle salle d'environ 100 m2. Sans nuisances.

-2- La mise à disposition des installations pour les associations de la commune quand le site ne fonctionne pas.

-3- Un parcours pédagogique mettant en valeur l'histoire, le patrimoine naturel exceptionnel du site, similaire au sentier de Chénelette récemment inauguré. L'intégration de la carrière du Tailleur de Pierre dans le Géoparc Beaujolais serait prise en compte.

-4- Création d'un mini musée de la Biodiversité avec des expositions permanentes et temporaires.

-5- Valorisation des produits du terroir et de la venaison en lien avec Rhône Alpes Gourmand, association soutenue par le Conseil régional.

-6- Une petite restauration saisonnière ou liée aux activités du site.

Il n'y a pas de réticences à avoir sur la Fédération des Chasseurs car il ne s'agit pas, à Vauxrenard, d'une activité de chasse à proprement parler. Leurs expertises, compétences et attributions en lien avec la biodiversité, la protection de l'environnement, comme leur relationnel et leurs ressources financières, sont des éléments essentiels d'un partenariat de qualité pour Vauxrenard. Pour terminer il n'y a pas de dossier alternatif pour la pépinière et l'occasion qui se présente est une véritable opportunité. Notre site de la pépinière était en

concurrence pour la Fédération des Chasseurs avec un autre site mais qui n'apportait pas les mêmes opportunités environnementales.

M. le maire propose au conseil municipal de l'autoriser à poursuivre la négociation avec la Fédération des chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon et à communiquer sur le projet.

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide

- **D'autoriser** M. le Maire à poursuivre la négociation avec la Fédération des chasseurs du Rhône et de la Métropole de Lyon et à communiquer sur le projet.

Rapport commissions municipales, délégués CCSB et syndicats intercommunaux

Sans objet

Questions diverses

- Projet aménagement du parking de la salle des fêtes : dans l'attente du retour de l'Opac et discussion avec les propriétaires voisin pour servitude d'accès.
- MAM : Dépôt de la demande de permis de construire fait, rencontre avec l'association avec soleil beaujolais pour une possible location du toit de la MAM pour pose de panneaux solaires.

La séance est levée à 22 h 25

Prochaine séance le lundi 6 novembre 2023.

Le Maire,

La secrétaire de séance,

Sixte Denuelle

Rollande Rocher

